

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 07 Mars 2024 – 18 heures 00*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 4

Objet : COMPTE DE GESTION 2023 DU TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT JEAN DE LUZ – BUDGET CCAS

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD  
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme ALBISTUR  
Mme BIDART-LABROUSSE – M ALVAREZ  
Mme TINAUD-NOUVIAN - Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE  
Mme GONZALO à Mme CHAUFFARD  
Mme ZUGARRAMURDI à Mme BIDART-LABROUSSE  
M BIVES-TOURON à M ALVAREZ

Absents excusés

Mme LEDESMA

Absents

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

## N° 4 – COMPTE DE GESTION 2023 DU TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT JEAN DE LUZ – BUDGET CCAS

Mme Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale est un document comptable établi par le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice budgétaire. Sa présentation retrace les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est en concordance avec le Compte Administratif 2023 du C.C.A.S.

Les résultats bruts dégagés (hors restes à réaliser et hors reports) sont les suivants :

↳ Budget C.C.A.S.

- Section d'Investissement :	46.273,69 €
- Section de Fonctionnement	103.898,51 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe

3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE



La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10101 - CCAS SAINT JEAN DE LUZ -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	42 577,20		3 696,49		46 273,69
Fonctionnement	152 161,67		-48 263,16		103 898,51
<b>TOTAL I</b>	<b>194 738,87</b>		<b>-44 566,67</b>		<b>150 172,20</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>194 738,87</b>		<b>-44 566,67</b>		<b>150 172,20</b>